

Synthèse

6

LA RÉMUNÉRATION

1 La rémunération, outil de motivation du personnel

Rémunération individualisée

Rémunération liée aux résultats collectifs

Éléments

Salaire de base fixé lors de l'embauche *
+
Heures supplémentaires (ex : heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine)
+
Primes (ex : prime d'ancienneté, de pénibilité, de 13^{ème} mois)
+
Avantages en nature (ex : repas gratuits, mise à disposition d'une voiture de fonction)
+
Remboursement de frais professionnels (ex : frais de transport entre le domicile et l'entreprise, de pressing)

* Par la suite, une augmentation peut être négociée avec l'employeur.

La **participation** consiste à verser à chaque salarié une part des bénéfices de l'entreprise. Elle est obligatoire pour les entreprises qui emploient au moins 50 salariés.

L'**intéressement** dépend de la réalisation d'une performance prédéterminée (ex : amélioration du résultat ou de la productivité). Il est facultatif, mais concerne tous les salariés s'il est mis en place.

Voir Doc 2, puis question 3.

A vous de jouer !
Question 1.

2 Le cadre légal de fixation du salaire

Montant du salaire

Fixé librement entre l'employeur et le salarié dans le contrat de travail

Respect du salaire minimum

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)

Égalité entre les salariés

Principe d'égalité de rémunération entre femmes et hommes placés dans des conditions identiques de travail

Voir exercice en complément.

Voir Doc 5, puis question 7.

3 Le paiement de la rémunération

Modalités de paiement du salaire

Paiement à date fixe, par chèque ou virement à partir de 1 500 €
Mensualisation : versement d'un salaire fixe quel que soit le nombre de jours de travail dans le mois
Délivrance d'un bulletin de paie

Protection du salarié en cas de non-paiement

Action devant le conseil de prud'hommes dans un délai de 5 ans
Preuve du paiement du salaire à la charge de l'employeur

Voir Doc 6, puis questions 8 à 10.

Voir Doc 7, puis questions 11 à 13.